

NOUVELLE PROCEDURE MUTATIONS HORS PERIODE DANS GESTHAND

Plus besoin de demander un courrier au club quitté, ce dernier doit valider sa non opposition via Gesthand, la procédure est aujourd'hui dématérialisée.

Le club quitté dispose d'un délai de 7 jours à compter de la réception de l'avis de changement de club afin de permettre à ce dernier de faire valoir, le cas échéant, son droit d'opposition à la mutation. Ce délai pourra néanmoins être réduit dès lors que le document en ligne, signé électroniquement par le club quitté, précisant expressément qu'il ne s'oppose pas à la mutation du demandeur aura été indiqué dans Gesthand. Pendant ce délai, le dossier reste en attente de mutation et ne peut être qualifié.

A défaut de réponse du club quitté dans les 7 jours suivant la réception de l'avis de changement de club, la demande de mutation validée est effective et sa qualification pourra être prononcée par la Ligue concernée.

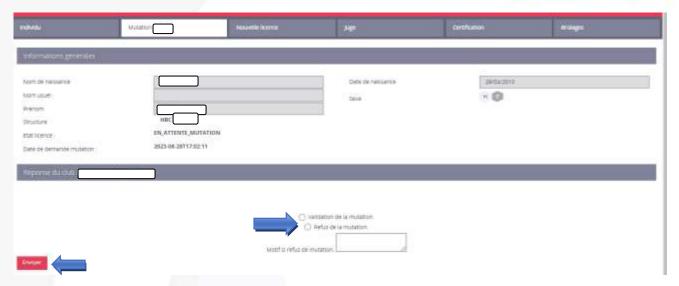
Lorsque le club d'accueil valide la demande de mutation dans Gesthand un mail part au club quitté pour l'informer, il peut alors cliquer sur « compléter le formulaire »



La page Gesthand s'ouvre pour compléter et envoyer

LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE

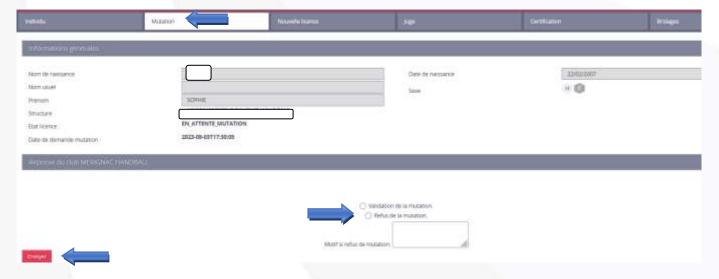




Ou alors il peut passer par l'Almanach Gesthand du Club :



La page s'ouvre avec la liste des mutations « en attente » cliquer sur « ouvrir »

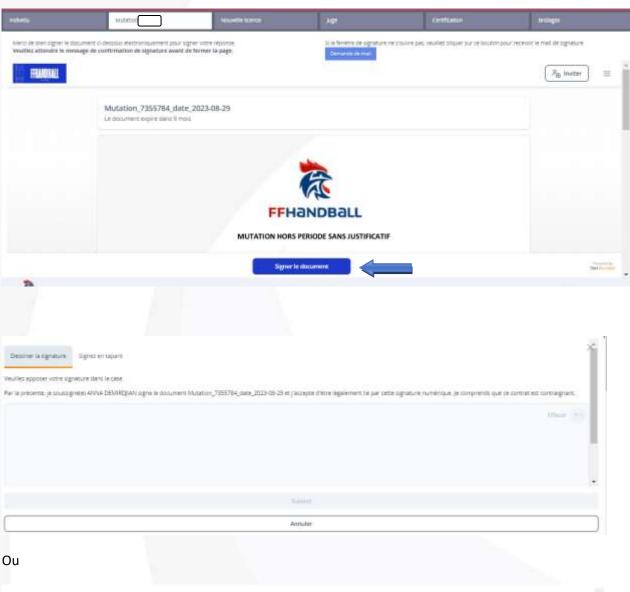


En cliquant sur « envoyer » une page s'ouvre pour signer le document

LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE

174, avenue du truc - 33700 MERIGNAC







LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE

174, avenue du truc - 33700 MERIGNAC

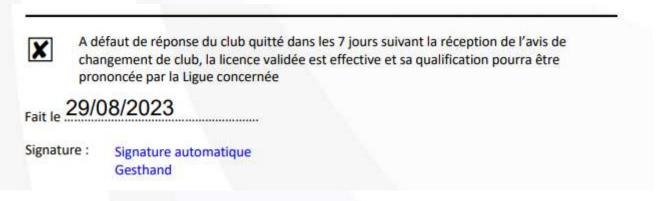


Dès signature, le document est inséré dans le dossier du licencié :

Remarques		
Justificatifs *	MutationSigne.pdf ×	

La mutation est effective et peut être traitée par la commission Qualification de la Ligue.

Si le club n'apporte aucune réponse dans ce délai de 7 jours, le document est renseigné automatiquement et inséré dans le dossier du dit licencié et est matérialisé comme ci-dessous :



La mutation est effective et peut être traitée par la commission Qualification de la Ligue.